



Les éléments-clés d'une consultation gouvernementale réussie

**Avis déposé dans le cadre de l'élaboration du cadre de référence
gouvernemental sur la participation publique**

28 décembre 2016

Recherche, analyse et rédaction :

Florence Côté, présidente de Citoyenneté jeunesse

Révision et corrections :

Guy-Aume Descôteaux, vice-président au discours et au contenu, Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale

Amélie Côté, membre du Forum jeunesse de l'île de Montréal

Anciennement connue comme la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, Citoyenneté jeunesse regroupe l'ensemble des forums jeunesse régionaux du Québec. Depuis le tournant des années 2000, ces instances régionales sont composées de dizaines de jeunes de 12 à 35 ans qui s'affairent à :

- favoriser la représentation des jeunes en région;
- encourager et maintenir la concertation entre les représentants des jeunes et les partenaires locaux et régionaux;
- exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse;
- promouvoir l'implication sociale des jeunes à l'échelle locale et régionale.

Par et pour les jeunes, les actions menées par Citoyenneté jeunesse et les forums jeunesse régionaux sont centrées sur la représentation jeunesse, la concertation et la participation citoyenne.

Citoyenneté jeunesse

Bureau 2265, 2305, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : (418) 561-5992

Courriel : presidence@citoyennetejeunesse.org

Site Internet : <http://www.citoyennetejeunesse.quebec>

Table des matières

Table des matières	ii
Introduction	1
Qui consulter : l'importance d'une consultation nationale bimodale	2
Quand et comment consulter : la consultation idéale en trois étapes primordiales	4
1. À l'idéation	4
2. À la conception	5
3. Après l'écriture	6
Quelques précisions	6
Après la consultation : la rétroaction pour augmenter la confiance et la participation	7
Conclusion	9
Liste des recommandations	10
Bibliographie et références	11

Introduction

Citoyenneté jeunesse (CJ) regroupe des organismes et forums œuvrant dans la plupart des régions du Québec en vue de favoriser la participation citoyenne des jeunes de 12 à 35 ans. Pour accomplir cette mission centrale, CJ et ses membres organisent notamment des conférences, des séances de formation et des activités d'animation visant à outiller les jeunes, dès l'âge du secondaire, pour leur permettre de prendre en charge leur milieu et participer pleinement à la vie sociale et publique de leur communauté.

Citoyenneté jeunesse porte également la voix des jeunes auprès des organes ayant de l'importance et de l'impact dans leur vie aux niveaux local, régional et national. Donner une perspective jeunesse dans le cadre de consultations sur des enjeux nationaux est un moyen privilégié de le faire. Pour y arriver, CJ peut compter sur l'apport de consultations menées par les forums jeunesse dans tous les coins du Québec, et sur des conseils d'administrations régionaux représentatifs de tous les secteurs d'activité de la jeunesse québécoise. CJ travaille également avec plusieurs partenaires jeunesse au niveau national pour concerter ses actions et ses propositions.

Fort de ces expériences, CJ est fière de proposer aujourd'hui un avis offrant une rétroaction et des propositions concrètes pour le cadre de référence gouvernemental sur la participation publique (ci-après « cadre de référence »). Cet avis s'attardera plus spécifiquement aux détails et orientations générales d'une consultation réussie : les jeunes de Citoyenneté jeunesse se baseront sur leur expérience en consultations locales, en consultations publiques gouvernementales et en commissions parlementaires pour émettre des recommandations sur les participants idéaux des consultations, les délais raisonnables et les étapes-clés d'une consultation réussie. Les recommandations présentées seront directement reliées aux principes présentés dans le cadre de référence.

Qui consulter : l'importance d'une consultation nationale bimodale

Pour Citoyenneté jeunesse, une consultation réussie doit permettre aux citoyens de l'ensemble du territoire un accès équivalent aux décideurs. Cela signifie d'abord de tenir des consultations, dans la mesure du possible et lorsque pertinent, dans plusieurs régions administratives du Québec, comme cela a été fait récemment lors des consultations publiques sur la réussite éducative¹. Le cadre de référence n'offre pas de détails sur l'étendue géographique des consultations, mais il s'agit pourtant d'une limitation importante pour bon nombre de participants potentiels n'ayant pas les ressources financières ou temporelles pour se rendre à Québec ou Montréal pour exprimer leur point de vue. Il est toujours apprécié de pouvoir déposer des mémoires ou répondre à des sondages en ligne pour les citoyens des régions rurales et éloignées. Toutefois, l'accès aux décideurs n'est pas équitable lorsque les habitants de la capitale et de la métropole peuvent, pour leur part, parler directement aux décideurs, apporter des informations et des détails supplémentaires et répondre aux questions dans le cadre de consultations publiques ou de commissions parlementaires.

Recommandation 1.

Dans le cadre du principe 3 du cadre de référence, indiquer au point 3.2 « notamment en ce qui a trait à l'accès géographique aux consultations publiques présentes ».

Un accès élargi et équitable aux décideurs signifie ensuite de consulter autant les organismes pertinents que les citoyens individuels, via des modalités de consultation complémentaires comme celles décrites dans la prochaine section de cet avis. En fonction des objectifs de la consultation et l'échéancier de conception du projet de loi ou de la stratégie gouvernementale, tous devraient être encouragés à participer à une étape ou l'autre des consultations.

Pour augmenter par conséquent la participation globale aux consultations gouvernementales, il faut miser sur la promotion de celles-ci auprès des organismes et de la population, tel qu'énoncé au principe 5 du cadre de référence. Celui-ci décrit avec justesse plusieurs moyens pour promouvoir les consultations, mais omet les partenaires essentiels à son succès : les acteurs sur le terrain. Des organismes comme les forums jeunesse, répartis régionalement et localement et regroupant déjà les jeunes impliqués et les organisations associées, doivent être mis à contribution. Ils pourront, d'une part, effectuer des pré-consultations pour représenter

¹ Les consultations se sont tenues partout au Québec à l'automne 2016. Pour plus de détails sur les consultations : <https://www7.education.gouv.qc.ca/dc/consultation/> Pour consulter le mémoire présenté par Citoyenneté jeunesse : <http://forumsjeunesse.qc.ca/quand-les-jeunes-parlent-de-leur-reussite-educative-citoyennete-jeunesse-depose-son-memoire/>

adéquatement leurs membres, comme ce fut fait par le forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale en avril 2016 pour rédiger 10 recommandations de la relève culturelle de la région pour la Politique culturelle québécoise². Ils pourront, d'autre part, publiciser la consultation et aider et encourager leurs membres et partenaires à y participer eux-mêmes; le même forum jeunesse, à l'hiver 2016, a accompagné le comité environnemental du Cégep Ste-Foy pour que ses membres présentent un avis sur la gestion des matières résiduelles à la communauté métropolitaine de Québec³. Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse récemment dévoilée, le Secrétariat à la Jeunesse prépare d'ailleurs des actions en vue de consulter systématiquement les jeunes⁴. Il est évident que les instances comme les forums jeunesse devront y jouer un rôle prépondérant pour rejoindre les jeunes et les accompagner dans une participation active à l'élaboration de politiques publiques, et le Secrétariat à l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques y aurait certainement une place à prendre également.

Et ce principe doit s'étendre au-delà de la jeunesse, à tous les secteurs et enjeux. Les actions potentielles de ces accélérateurs de participation citoyenne ne sont pas à négliger : on peut imaginer les regroupements en environnement, en éducation, en sports et loisirs s'exprimer lors des consultations, et amener leurs membres à le faire également. Certains de ces partenaires auront leur mot à dire sur la plupart des consultations, comme c'est le cas pour les forums jeunesse; d'autres, au créneau plus précis comme la culture, par exemple, pourront être mis à contribution lors de consultations ciblées.

Recommandation 2.

Dans le cadre du principe 5 du cadre de référence, associer plus étroitement les acteurs locaux et sociétaux dans la promotion des consultations gouvernementales. Cela peut se faire notamment en :

- *Prévenant d'avance ces partenaires de la tenue prochaine de consultations*
- *Travaillant avec les partenaires principaux pour élaborer les calendriers et méthode de consultation idéaux*
- *Fournissant aux partenaires les moyens financiers et techniques pour relayer les appels à participer aux consultations*
- *Réservant des places lors des consultations publiques et commissions parlementaires pour les partenaires principaux désirant y participer.*

² Pour plus de détails sur le résultat de cette consultation : <http://fjrcn.org/blogue/politique-culturelle/>

³ Pour plus de détails : <http://fjrcn.org/blogue/gaia-consultations-publiques/>

⁴ La Stratégie d'action jeunesse dévoilée en décembre 2016 parle, dans ses projets structurants, des « rencontres perspectives jeunesse » visant à « créer des espaces de consultations permettant aux jeunes et aux organismes jeunesse d'être consultés lorsque le gouvernement développe de nouvelles politiques ».

Quand et comment consulter : la consultation idéale en trois étapes primordiales

Le principe 3 du cadre de référence suppose des mécanismes de consultation « diversifiés, [...] adaptés au degré d'engagement recherché auprès des participants et participantes, [incluant] des ressources suffisantes, [prévoyant] des délais raisonnables et [...] inclusifs ». Bien que Citoyenneté jeunesse soit parfaitement d'accord avec ces objectifs, les jeunes impliqués déplorent l'absence complète de cadre défini pour y répondre. Il est évident que chaque consultation est unique et que les décideurs doivent conserver une certaine marge de manœuvre pour adapter celle-ci à leurs besoins. Par contre, CJ souhaite profiter de la consultation actuelle pour proposer des étapes idéales pour les consultations visant, notamment, l'élaboration de stratégies, de projets de lois ou de politiques. Les sections qui suivent s'attarderont ainsi à trois étapes cruciales de l'élaboration et aux consultations qui devraient les accompagner, en donnant des exemples de consultations s'y rattachant dans la dernière année.

1. À l'idéation

Pourquoi : Dès que les autorités compétentes décident de l'élaboration prochaine d'une nouvelle stratégie, loi ou politique, une première consultation ciblée devrait avoir lieu pour circonscrire les priorités des citoyens.

Qui : Les organismes locaux et nationaux concernés

À fournir : Les objectifs globaux du gouvernement, les anciennes stratégies, lois ou politiques s'y rattachant, des sources pertinentes (recherches, statistiques)

Quoi :

- Un appel de mémoire et d'avis proposant des recommandations pour répondre aux objectifs gouvernementaux énoncés et présenter les revendications principales.
- Il serait également possible, si préférable et applicable, de rencontrer les représentants des organisations lors d'une consultation ciblée.

Exemples : La consultation récente du Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, qui a tenu le 2 octobre dernier à Montréal, regroupait toutes les organisations étant touchées de près ou de loin par l'élaboration de la prochaine Politique internationale du Québec. Regroupés en secteurs d'activités, les représentants répondaient à des questions-thèmes reçues d'avance concernant à la fois leurs actions et les objectifs du ministère.

Un contre-exemple : les consultations ciblées menées par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDELCC) en mai 2016 pour préparer la Stratégie québécoise de l'eau 2016-2030. Les organisations partenaires y étaient invitées, mais aucune information n'était fournie d'avance, et les objectifs globaux du 16 mai étaient présentés séance tenante et sous embargo⁵. Les représentants des organisations n'avaient donc pas moyen d'en informer leurs membres pour obtenir leur avis, et n'avaient pas pu préparer d'interventions ou de documentation ciblée pour aider le MDELCC à la suite de la présentation.

Temps de préparation requis pour les participants : 1 mois.

2. À la conception

Pourquoi : Une fois que les objectifs sont énoncés, tant pour les autorités compétentes que pour les organismes partenaires, il est temps de mener une consultation publique plus classique pour préciser l'écriture de la stratégie, loi ou politique à venir.

Qui : Les organisations, qui peuvent revenir sur leurs priorités et les préciser, et les citoyens intéressés

À fournir : Un cahier de consultation sur les axes spécifiques

Quoi :

- Un appel de mémoires et d'avis pour tous – les organisations ayant déjà remis un mémoire à l'étape 1 peuvent soumettre un texte plus court s'attardant aux priorités dans les axes spécifiés.
- Un sondage en ligne.
- Des consultations publiques suivraient, dans plusieurs régions administratives de la province, pour écouter les organisations et citoyens les plus pertinents.

Exemple : Les consultations publiques sur la Politique culturelle du Québec, menées à la fin du printemps et au début de l'été 2016. Le Ministère de la Culture et des Communications avait préparé un excellent cahier de consultation présentant information et questions pertinentes pour les participants, et a par la suite rencontré des intervenants dans plusieurs régions du Québec en plus de tenir un sondage en ligne et un appel de mémoire général⁶.

Temps requis pour les participants : Entre 2 semaines et 1 mois.

⁵ Pour plus de détails sur la consultation du MDELCC :

<http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=3419>

⁶ Pour plus de détails sur la consultation du Ministère de la Culture et des Communications :

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5795>.

3. Après l'écriture

Pourquoi : Une fois qu'une version préliminaire de la stratégie, du projet de loi ou de la politique est disponible, il est temps d'obtenir la rétroaction finale des participants impliqués pour s'assurer de n'omettre aucun détail et de répondre aux préoccupations des citoyens

Qui : Les organismes locaux et nationaux concernés, minimalement

À fournir : le texte « final » de la stratégie, du projet de loi ou de la politique

Quoi :

- Commission parlementaire où les représentants peuvent présenter leurs revendications finales aux élus et décideurs. Celle-ci peut être complétée de consultations individuelles ciblées dans certains cas identifiés par les autorités compétentes.

Exemples : Dans le premier cas, le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est un exemple à suivre pour la tenue récurrente de commissions parlementaires pertinentes et ayant un impact. Dans la dernière année, Citoyenneté jeunesse a ainsi pu faire valoir plusieurs recommandations pour le projet de loi 77 : Loi sur l'Immigration au Québec⁷ et sur la planification pluriannuelle en immigration 2017-2019⁸.

Dans le deuxième cas, le Commissaire au lobbyisme a été justement mandaté, au printemps 2015, à tenir des consultations ciblées avec les OBNL dans le cadre de la réforme de la Loi sur le lobbyisme⁹. Après que les parlementaires aient identifié des problématiques probables avec la première proposition, qui prévoyait que les OBNL soient soumises aux mêmes contraintes que les lobbyistes entrepreneuriaux, le Commissaire a entendu les organisations qui le souhaitent et prévoit une nouvelle refonte du projet de loi.

Temps requis pour les participants : 2 semaines.

Quelques précisions

Les délais proposés pour la mise en œuvre des étapes tiennent compte du fait que les organismes et citoyens participant aux processus de consultation publique doivent dégager du temps supplémentaire pour se documenter, consulter différentes parties prenantes et leurs membres – lorsqu'applicable – établir leurs priorités, rédiger et faire approuver un mémoire ou

⁷ Pour plus de détails sur la participation de CJ : <http://forumsjeunesse.qc.ca/8-recommandations-vers-une-reforme-de-limmigration-au-quebec/>

⁸ Pour plus de détails sur la participation de CJ : <http://forumsjeunesse.qc.ca/immigration-2017-2019/>

⁹ Pour plus de détails sur la participation de CJ : <http://forumsjeunesse.qc.ca/lengagement-citoyen-et-son-impact-le-projet-de-loi-56-fait-fausse-route/>

un avis et les propositions en découlant, etc. Plusieurs organismes ont dénoncé par le passé les délais trop serrés qui leur sont imposés lorsqu'ils sont invités à participer à des consultations publiques. ENvironnement JEUnesse, un partenaire des forums jeunesse régionaux du Québec, soulignait d'ailleurs en 2015 que les délais imposés pour le dépôt de mémoires dans le cadre de la consultation publique sur le développement des activités de mise en valeur des hydrocarbures et de leur transport étaient très serrés et que « dans une optique de démocratisation du processus de consultation, il est indispensable que le temps alloué à la rédaction favorise la participation des citoyens et des organismes¹⁰ ».

Dans les étapes ici proposées, le temps requis pour les participants est conditionnel à la tenue des étapes de consultation précédentes. Les participants pourront se contenter de 2 semaines pour l'étape 3 s'ils ont pu consulter leurs membres et bâtir un argumentaire dès la première étape. Mais, dans le cas où une étape est choisie individuellement, on devrait prévoir au moins un mois pour que les participants consultent et recherchent efficacement, avec l'information pertinente à portée de main, tel que décrit dans le principe 4 du cadre de référence.

Par ailleurs, il est important de noter que le principe 1 précise avec justesse que la démarche de consultation ne devrait être entreprise que « lorsque le processus d'élaboration de la politique publique se situe à un stade permettant l'ajout de modifications. Ce processus devrait être suffisamment avancé pour que son contenu puisse faire l'objet d'une discussion. » La première étape suggérée, à l'ébauche des objectifs principaux de la politique publique, est certes préliminaire, mais elle mérite d'être menée puisqu'elle entraîne en général des modifications et des précisions importantes pour la suite.

Recommandation 3.

Proposer un cadre plus spécifique de modalités de consultations et de délais impartis pour guider la préparation des consultations par les autorités compétentes. Ce cadre devrait comprendre trois étapes-clés de consultation (à l'idéation, à la conception et après l'écriture de la politique publique), les groupes et citoyens visés, les modalités de consultation idéales et les éléments à fournir par le gouvernement pour garantir le succès de la démarche.

Après la consultation : la rétroaction pour augmenter la confiance et la participation

Citoyenneté jeunesse tient à souligner la pertinence du principe 6 du cadre de référence. La rétroaction est effectivement absolument nécessaire dans un contexte de consultation publique.

¹⁰ ENJEU (2015). *Énergies et consultations de dinosaure : non merci !*, pp. 4-5

CJ apprécie particulièrement le point 6.4, qui prévoit « faire connaître aux participants l'incidence du processus de participation sur la décision définitive en fonction des commentaires recueillis ». C'est cette étape qui assure aux regroupements et aux citoyens que leur participation à la consultation a été entendue et prise en compte, et c'est ce qui les motivera à participer à nouveau dans le futur. Autrement, il est possible qu'ils perdent confiance dans le processus et on risque de voir une diminution progressive mais immanquable de la participation au fil des consultations. Il est donc nécessaire de prévoir une rétroaction ciblée sur les commentaires et recommandations reçues, qui préciserait lesquels ont été retenus et pourquoi. Celle-ci pourrait même être préparée entre chacune des trois étapes de consultation présentées à la section précédentes : cela permettrait aux participants de mieux cibler leurs interventions aux étapes subséquentes.

Recommandation 4.

Tel que mentionné au point 6.4, prévoir une rétroaction constructive en fonction des commentaires et recommandations reçues dans le cadre des consultations sur les politiques publiques.

Pour finir, il faut s'assurer que le principe 7 soit compatible avec les principes 1 et 2 du cadre de référence. En effet, le principe 7 prévoit que l'évaluation des processus de consultation permette leur amélioration constante. Pourquoi ne pas prévoir une rétroaction dès la conception de la consultation ? Les points 1.2 à 1.5 indiquent tous les éléments que doivent prévoir les autorités compétentes : les raisons et objectifs de la consultation, et les délais et budgets prévus pour la mener. Tous ces détails devraient être communiqués dès ce moment au Secrétariat à l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques, et celui-ci devrait avoir le pouvoir d'intervenir pour modifier, améliorer et encadrer le processus avant même qu'il ait lieu, au besoin.

Recommandation 5.

Obliger les autorités compétentes à présenter un plan détaillé de consultation répondant aux points 1.2 à 1.5 du cadre de référence avant la tenue de ladite consultation, et permettre au Secrétariat à l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques d'améliorer et d'encadrer ce plan au besoin.

Conclusion

Chaque année, le gouvernement québécois présente des projets de loi, des politiques et des stratégies publiques. Dans plusieurs cas, la population est appelée d'une manière ou d'une autre à donner son opinion sur ces avancées, mais ces consultations sont traditionnellement très différentes d'un ministère à l'autre. Il faut que le Québec se permette d'améliorer ces consultations pour ultimement améliorer les politiques publiques qui en découlent.

La consultation des citoyens de tous les âges et des organisations les représentants dans plusieurs circonstances est un pilier d'une démocratie inclusive, et ce cadre de référence est une avancée plus qu'intéressante en la matière. Citoyenneté jeunesse est fière d'avoir l'occasion d'apporter quelques recommandations pour que le Québec se dote de normes de consultation encore plus inclusives, complètes et modulables dans les prochains mois.

Liste des recommandations

Recommandation 1.

Dans le cadre du principe 3 du cadre de référence, indiquer au point 3.2 « notamment en ce qui a trait à l'accès géographique aux consultations publiques présentes ».

Recommandation 2.

Dans le cadre du principe 5 du cadre de référence, associer plus étroitement les acteurs locaux et sociétaux dans la promotion des consultations gouvernementales. Cela peut se faire notamment en :

- *Prévenant d'avance ces partenaires de la tenue prochaine de consultations*
 - *Travaillant avec les partenaires principaux pour élaborer les calendriers et méthode de consultation idéaux*
 - *Fournissant aux partenaires les moyens financiers et techniques pour relayer les appels à participer aux consultations*
 - *Réservant des places lors des consultations publiques et commissions parlementaires pour les partenaires principaux désirant y participer.*
-

Recommandation 3.

Proposer un cadre plus spécifique de modalités de consultations et de délais impartis pour guider la préparation des consultations par les autorités compétentes. Ce cadre devrait comprendre trois étapes-clés de consultation (à l'idéation, à la conception et après l'écriture de la politique publique), les groupes et citoyens visés, les modalités de consultation idéales et les éléments à fournir par le gouvernement pour garantir le succès de la démarche.

Recommandation 4.

Tel que mentionné au point 6.4, prévoir une rétroaction constructive en fonction des commentaires et recommandations reçues dans le cadre des consultations sur les politiques publiques.

Recommandation 5.

Obliger les autorités compétentes à présenter un plan détaillé de consultation répondant aux points 1.2 à 1.5 du cadre de référence avant la tenue de ladite consultation, et permettre au Secrétariat à l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques d'améliorer et d'encadrer ce plan au besoin.

Bibliographie et références

- CITOYENNETÉ JEUNESSE (2016). *8 recommandations vers une réforme de l'immigration au Québec*, <http://forumsjeunesse.qc.ca/8-recommandations-vers-une-reforme-de-limmigration-au-quebec/>
- CITOYENNETÉ JEUNESSE (2016). *L'engagement citoyen et son impact : le projet de loi 56 fait fausse route*, <http://forumsjeunesse.qc.ca/lengagement-citoyen-et-son-impact-le-projet-de-loi-56-fait-fausse-route/>
- CITOYENNETÉ JEUNESSE (2016). *Le réseau des forums jeunesse régionaux du Québec en commission parlementaire sur la planification pluriannuelle en immigration 2017-2019 : un passage remarqué*, <http://forumsjeunesse.qc.ca/immigration-2017-2019/>
- CITOYENNETÉ JEUNESSE (2016). *Quand les jeunes parlent de leur réussite éducative : Citoyenneté jeunesse dépose son mémoire*, <http://forumsjeunesse.qc.ca/quand-les-jeunes-parlent-de-leur-reussite-educative-citoyennete-jeunesse-depose-son-memoire/>
- ENVIRONNEMENT JEUNESSE (2015). *Énergies et consultations de dinosaures : non merci !*, <http://enjeu.qc.ca/IMG/pdf/-32.pdf>
- FORUM JEUNESSE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (2016). *Le FJRCN présentera son mémoire pour la prochaine politique culturelle du Québec*, <http://fjrcn.org/blogue/politique-culturelle/>
- FORUM JEUNESSE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (2016). *Participation citoyenne en action : le comité Gaïa aux consultations publiques !*, <http://fjrcn.org/blogue/gaia-consultations-publiques/>
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016). *Consultations publiques sur la réussite éducative*, <https://www7.education.gouv.qc.ca/dc/consultation/>
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2016). *La Stratégie québécoise de l'eau, une priorité pour le gouvernement - Les consultations ciblées débutent*, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/communiquer.asp?no=3419>
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2016). *Un nouveau chapitre culturel pour le Québec*, <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5795>
- SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE DU QUÉBEC (2016). « Projets structurants », *Stratégie d'action jeunesse 2016-2030*, document explicatif présenté à Québec le 12 décembre 2016.